



COMITE DIRECTEUR PLENIER

Procès-verbal n°10

(Mise en ligne le 17/11/2021)

Réunion du :	Lundi 15 Novembre 2021
Président :	M. Erick SCHNEIDER
Présents :	Mmes AISSANOU, ALFONSI, CRIMI, SCIORTINO, MM. AICARDI, ARNAUD, CAPPELLO, CLAVET, DRAOUI, KODJABACHIAN.
Excusés :	Mme ESPEL REYNIER, MM. MUSTAT, TOUBOUL
Assiste à la séance :	M. Michaël GALLET (Directeur)

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'art. 20-2 du règlement d'administration générale du District de Provence, les décisions du Comité de Direction du District de Provence ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance et dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue de la Méditerranée.

1°) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception).
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2°) L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou avec en-tête de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3°) La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4°) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

5°) tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **100 Euros**.

INFORMATIONS GENERALES

Après ouverture par le Président, le Directeur intervient pour présenter certaines informations, revenant notamment sur les derniers procès-verbaux du Bureau Exécutif afin d'en faire la présentation aux autres membres élus :

- **Moyens humains** : le Directeur rappelle tout d'abord que trois volontaires en mission de Service Civique ont été recrutés, en la personne de Charlotte DUARTE, Enzo ROBERTO et Vincent STEFANI, respectivement pour les missions suivantes : développement et promotion de la féminisation, pratiques diversifiées et Foot Loisir, et développement du football au milieu scolaire.
Il rappelle que trois postes sont encore disponibles, pour les missions suivantes : accompagnement et soutien des clubs dans la reprise d'activité, sensibilisation aux valeurs portées par l'arbitrage, et concernant le volet social, éducatif et citoyen du football, arguant avoir reçu de nouvelles candidatures.
Le Directeur rappelle que le secrétariat administratif est toujours amputé de deux collaboratrices, et qu'une intérimaire, en la personne de Christine BODIKIAN, a été recrutée.
- **Colloque « Dirigeantes au Pluri'Elles : et moi ? »** : le Directeur indique que le colloque « Dirigeantes au Pluri'Elles : et moi ? », deux fois annulé en raison de la crise sanitaire, sera enfin organisé à l'Orange Vélodrome, en collaboration avec le CDOS 13, le samedi 20 novembre 2021.
Il rappelle que ce colloque, visant à sensibiliser les femmes aux fonctions dirigeantes, sera organisé autour de deux ateliers concernant l'accès à l'information et aux formations, et à la gestion de la charge mentale.
Environ 40 inscrit(e)s sont répertoriés à ce jour.
- **Lutte contre les violences sexuelles** : le Directeur rappelle qu'une seconde visioconférence de sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles, avec son partenaire le Colosse aux Pieds d'Argile, sera organisée le mardi 23 novembre 2021 à 18 heures.
Il précise qu'une communication a été faite à l'ensemble des clubs, avec des relances, afin que ces derniers puissent s'inscrire.
A ce titre, et parce que ce sujet doit intéresser tout le monde, il indique qu'une demande de mobilisation a été envoyée aussi bien aux élus, qu'aux bénévoles des Commissions et aux salariés du District.
Dans la foulée de cette réunion, il informe que l'objectif sera de programmer des formations dès fin 2021 et courant 2022, où il sera une nouvelle fois demandé aux élus, bénévoles et salariés de participer, et cela afin de pouvoir accompagner nos clubs si de tels faits seraient amenés à se produire.
- **E-Sport** : le Directeur revient sur le projet e-sport qui sera lancé le jeudi 18 novembre 2021 à 19 heures avec l'organisation d'une réunion d'information avec son partenaire de MCES, à laquelle seront invités les clubs.
En préambule, il rappelle que le District de Provence avait participé aux deux drafts organisées par la F.F.F. les deux dernières saisons, et qu'il avait également organisé un tournoi en ligne dans le cadre du Téléthon 2020.
Il indique que l'objectif sera à présent d'organiser un tournoi FIFA 22 durant la seconde partie de saison, en partenariat avec MCES qui fera bénéficier de ses compétences et expertises, mais également d'accompagner les clubs désirant développer cette pratique en interne, avec la volonté d'organiser un Championnat dès la saison 2022/2023.
- **Trésorerie clubs** : le Directeur rappelle que le Bureau Exécutif avait décidé le 18 octobre dernier, conformément aux dispositions réglementaires applicables, que les clubs débiteurs ne s'étant pas mensualisés seront mis en demeure de régulariser leur situation sous peine de voir leurs équipes suspendues jusqu'à régularisation, alors que les clubs mensualisés ayant respecté les deux échéances de septembre et octobre ne seront pas concernés par cette procédure, mais éventuellement recontactés pour ajuster le montant de leur mensualité.
Il indique que cette décision a été mise en application lors de la réunion du Bureau Exécutif en date du 8 novembre dernier avec la publication de la liste des clubs étant redevables à ce jour des sommes dues au titre du premier solde provisoire pour la présente saison 2021/2022, dont le relevé arrêté au 31 octobre 2021, par application de l'article 2-2 des Règlements Sportifs du District de Provence, leur a été envoyé en date du 9 novembre 2021, rappelant que ces derniers doivent régler leur solde dans le délai de deux mois à compter de la date d'envoi du relevé, soit avant le 9 janvier 2022.
Il informe enfin que plusieurs clubs mensualisés ont été contactés afin de leur proposer une augmentation de leurs mensualités en raison de l'écart important entre ces dernières et le montant de leur solde débiteur provisoire.

- **Table Ronde des Présidents** : le Président revient sur la première Table Ronde des Présidents de clubs de la saison organisée le 9 novembre dernier sur la thématique du Football d'Animation, développant les axes principaux ayant été développés, comme l'achat de mini-buts ou la programmation des Plateaux par catégories d'âges. Il rappelle que l'objectif de ces Tables Rondes est de pouvoir réfléchir collégialement avec les Présidents de clubs sur des sujets d'actualité, dans le but de restituer les travaux lors des Assemblées Générales. Le Directeur précise que 16 personnes, représentant 12 clubs, étaient présentes. Le Président indique qu'une fiche de renseignements sera envoyé aux clubs désirant organiser un Plateau, notamment pour savoir s'ils sont équipés de mini-buts ou s'ils seraient d'accord d'investir auprès du District via un appel d'offres.
- **Téléthon Foot** : le Directeur informe que la troisième édition du Téléthon Foot, toujours en partenariat avec l'antenne d'Aix-en-Provence de la Maison Provence Jeunesse et Sport du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, se déroulera à Ventabren, lieu où elle devait se tenir l'année dernière s'il n'y avait pas eu de confinement et d'arrêt des activités, le mercredi 24 novembre 2021 de 13h à 17h. Plusieurs animations Football Diversifié seront organisées, ainsi qu'une démonstration et un show Foot Freestyle, avant une tombola en fin de journée. La participation à cet événement est conditionnée à l'achat d'un billet de 3 euros (animations + tombola), dont la totalité des fonds, et les éventuels dons, seront reversés à l'AFM Téléthon.

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

Le Directeur rappelle que l'Assemblée Générale d'hiver se déroulera le samedi 4 décembre 2021.

Lieu

Le Président propose aux membres du Comité de Direction que celle-ci se déroule dans une salle mise à disposition par la Mairie de Martigues.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Eric TOUBOUL se rendra avec le Directeur et un membre de la Commission Evènementiel, Monsieur Marc ARSLANIAN, à la Mairie vendredi 19 novembre à 10h afin de visiter la salle et de faire un point logistique.

Déroulé

Le Directeur présente à présent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'hiver.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité par le Comité de Direction.

Il indique ensuite qu'un petit déjeuner d'accueil et un apéritif seront offerts aux participants, qui se verront remettre un cadeau à leur arrivée.

Il précise également que durant l'apéritif, trois stands d'information seront également prévus, si la disposition de la salle le permet, à savoir :

- Formations (Dirigeants et Educateurs)
- Aides aux clubs (FAFA et subventions)
- Technique (Foot Animation et Pratiques Diversifiées).

Ces stands, animés par un binôme élu/salarié, permettront de renforcer le lien entre nos équipes et nos Présidents de clubs.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette initiative.

Finances

Suite à la présentation effectuée par le Trésorier, le Comité de Direction a approuvé à l'unanimité, après avis favorable de la Commission des Finances, les comptes de résultat de la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale d'hiver.

Il en ressort que le résultat financier est à nouveau négatif, à savoir – 179 702 euros, contre – 186 288 euros au 30 juin 2019, soit une infime amélioration de 6 586 euros (3,40 %).

Les produits d'exploitations sont passés, entre le dernier exercice et le 30 juin 2021, de 1 211 988 euros à 779 983 euros, soit une différence de – 432 005 euros, tandis que les charges d'exploitation sont quant à elles passées de 1 414 142 euros à 965 951 euros, soit une différence de – 448 191 euros.

Il est rappelé que sur les précédents exercices le déficit s'était amélioré passant de – 260 036 euros en 2016/2017 à – 78 695 euros en 2019/2019, avant que la courbe ne s'inverse à nouveau en raison notamment de la crise sanitaire.

Ce résultat déficitaire important s'explique principalement, une fois de plus, par l'arrêt des activités lié à la crise sanitaire durant la saison 2020/2021.

Cette conséquence a eu une incidence sur les ressources du District de Provence, lesquelles, hors subventions, s'élèvent à 339 000 euros au 30 juin 2021 contre 708 000 euros lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 369 000 euros (- 52 %). Il souligne à ce sujet que sur la dernière saison sportive sans Covid-19, les ressources liées aux amendes diverses et frais de dossiers s'élevaient à 333 844 euros, contre 238 511 euros en 2019/2020 avec l'arrêt des activités au 16 mars 2020, pour atteindre seulement 79 215 euros au 30 juin 2021, soit un manque à gagner de plus de 254 000 euros sur une saison complète et de plus de 159 000 euros par rapport à la saison dernière.

Le Trésorier revient également sur le Fonds de Solidarité et le régime d'activité partielle dont a pu bénéficier le District de Provence, précisant que le premier s'est élevé à 60 000 euros au 30 juin 2021, alors que le second s'est quant à lui élevé à 69 000 euros, soit un montant d'aides total de 129 000 euros.

Concernant les subventions de fonctionnement, il indique que celles-ci s'élèvent à 347 000 euros au 30 juin 2021 contre 340 000 euros l'exercice précédent, soit une hausse de 7 000 euros.

Au sujet des subventions d'investissement, il précise qu'avec l'adoption du nouveau plan comptable des associations, ces dernières s'élèvent à 1 524 000 euros au 30 juin 2021 contre 0 euro l'exercice précédent, correspondant aux subventions perçues en 2009 concernant la construction du siège social. Le solde de la subvention restant à reprendre, au cours des exercices à venir, s'élèvera à 1 175 000 euros de 2022 à 2068.

Règlements

Le Directeur poursuit avec la présentation des travaux de la Commission Juridique d'Etude des Règlements, à la suite de sa réunion en date du 9 novembre 2021.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité lesdites propositions de modifications et les avis formulés.

Pour plus de détails et d'informations, nous vous rappelons que l'ensemble des propositions de modifications réglementaires sont consultables sur le procès-verbal de la réunion de la Commission Juridique d'Etude des Règlements, mis en ligne sur notre site internet.

Le Président : Erick SCHNEIDER

